

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Ce dossier concerne la tarification des marchés à partir du 1^{er} janvier 2009 et propose une augmentation de 3 % sur l'abonnement de marché. Il est vrai que si l'on regarde le contexte économique actuel, il est toujours difficile de parler d'augmentation de tarif, mais il est important de rappeler que depuis 2005 il n'y a pas eu de revalorisation, malgré un contexte de forte croissance de prix des fluides.

Aussi, la Ville souhaite poursuivre sa politique de redynamisation lancée en 2005 avec succès, puisque la huitième enquête des ménages a mentionné une évolution positive des marchés, ceci afin de permettre la création de nouveaux marchés : le marché de fin d'après-midi, les marchés spécifiques tels que le Bio ou le Commerce équitable, pour répondre à l'évolution des attentes des consommateurs.

Ces créations vont obligatoirement entraîner une augmentation des coûts de gestion et de propreté. Pour préparer cette nouvelle tarification, nous avons engagé une large concertation avec les organisations syndicales professionnelles, portant tant sur l'organisation que sur la tarification. Ces organisations ont validé cette augmentation. De plus, je signale que la Ville, avec la Direction de l'Eclairage public, prend en charge la maintenance de l'électricité à hauteur de 48.000 euros et que les droits annexes de l'électricité n'ont pas subi depuis 2005 et, ne subiront pas, de revalorisation.

C'est pourquoi je vous propose cette délibération qui prend en compte à la fois les demandes d'évolution d'abonnement et d'horaire souhaitées par les commerçants et la nécessité pour la Ville de Lyon de réaliser ces tarifs après 4 ans de non revalorisation.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission Economie. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Sachant qu'un paragraphe de cette délibération pourrait laisser supposer que nous augmenterions de 3 % par an, ce qui n'est absolument pas le cas. Donc, ce paragraphe est retiré de la délibération.

Mme BERRA Nora : Notre intervention portait précisément sur les 3 % d'augmentation, et comme vous venez de retirer cette ligne, nous retirons notre intervention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement présenté. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter, le manifestent en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Il est adopté.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport ainsi amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)